Date: 13.12.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 7
Surface: 18'671 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 67794420
Coupure Page: 1/1

La maternité d'Aigle reste ouverte

SANTE La direction de l'Hôpital Riviera-Chablais a choisi le statu quo. Les maternités d'Aigle et Vevey ne seront pas regroupées.

Les maternités d'Aigle et de Vevey resteront en fonction jusqu'à l'ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) à Rennaz, courant 2019. La décision a été communiquée hier matin à la presse par la direction de l'établissement.

Depuis plusieurs mois, une réflexion était en cours pour regrouper, lors du 1er semestre 2018, les services de gynécologie obstétrique et de pédiatrie sur un unique site, en raison de leur actuel faible taux d'occupation. Les économies liées à la réunion de ces activités avaient été estimées à plus de 2 millions de francs.

Politiciens suivis

Des arguments politiques et de santé publique ont fini par convaincre l'institution de prôner le statu quo.

Côté vaudois, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard avait exprimé ses craintes quant à un surplus de travail pour la maternité du CHUV en cas de fermeture de celle de Vevey.

De l'autre côté du Rhône, son homologue Esther Waeber-Kalbermatten avait mis en évidence les interpellations politiques, notamment émanant du Chablais, que l'annonce du regroupement a suscitées. La Haut-Valaisanne a mis en exergue l'impact que le choix de Vevey aurait eu pour la population du Chablais valaisan, qui a déjà vu fermer sa maternité lors de la fusion des hôpitaux d'Aigle et de Monthey. C'était en 1999.

A la charge des cantons

L'hôpital en accord avec les conseillers d'Etat chargés de la santé des deux cantons a donc décidé de renoncer à cette opération. L'établissement a toutefois validé cette décision après avoir obtenu l'assurance d'un soutien financier des deux cantons pour compenser le surcroît de charges liées au maintien sur deux sites de ces activités cliniques durant la période qui précède l'entrée à Rennaz. Aucun montant n'a été articulé par les parties.

Pour rappel, le site d'Aigle a enregistré en 2016, la naissance de 1181 bébés, doit 57 de plus qu'en 2015, un nouveau record. **FZ/C**